



**Aux Représentants permanents
des Etats membres et observateurs
du Conseil des droits de l'homme de l'ONU**

Genève, le 18 juillet 2014

Objet: Examen de la situation des droits humains au Soudan lors de la 27e session du Conseil des droits de l'homme

Votre Excellence,

Les organisations soussignées exhortent votre délégation à reconnaître et à répondre à la gravité de la situation des droits de l'homme au Soudan, et à contribuer à veiller à ce que le Conseil des droits de l'homme (CDH, ou «le Conseil») réagisse aux violations graves et généralisées des droits humains et du droit international humanitaire dans ce pays sous le point 4 de l'ordre du jour du Conseil lors de sa 27^e session qui doit se tenir prochainement.

Fin septembre et début octobre 2013, les forces de sécurité du gouvernement soudanais ont brutalement réprimé des manifestations populaires provoquées par les mesures d'austérité économiques à Wad Madani, Khartoum, Omdurman, et dans d'autres villes à travers le Soudan. Elles ont fait usage d'une force excessive, y compris par l'utilisation de balles réelles contre les manifestants, entraînant la mort d'au moins 170 personnes, dont des enfants, et des centaines d'autres blessés. Les autorités ont également arrêté un grand nombre de membres de partis politiques de l'opposition et de militants avant, pendant et après les manifestations. À ce jour, le gouvernement n'a pas réussi à traduire en justice les responsables de ces actes.

Au cours de la même semaine que la violente répression du gouvernement, le 27 septembre 2013, le Conseil a adopté une résolution sur l'assistance technique pour le Soudan, ignorant les violations continues et la répression des droits civils et politiques fondamentaux¹. Le Conseil n'est pas parvenu non plus à condamner dans les termes les plus forts les attaques indiscriminées, y compris les bombardements aériens, les attaques contre les civils et autres violations dans les Etats du Darfour, du Kordofan du Sud et du Nil Bleu par le gouvernement soudanais. Le Conseil n'a pas poussé le gouvernement du Soudan à

¹ Conseil des droits de l'homme, Résolution 24/28, Assistance technique pour le Soudan en matière de droits de l'homme, 27 septembre 2013 - http://ap.ohchr.org/documents/dpage_f.aspx?si=A/HRC/RES/24/28

prendre des mesures pour promouvoir la responsabilisation et améliorer la situation des droits humains dans le pays.

Un an plus tard, et malgré la promesse du Président Omar el-Béchir en avril 2014 de libérer tous les détenus «politiques», la détention arbitraire de militants, défenseurs des droits humains, et d'opposants politiques s'est poursuivie sans relâche, dans un contexte de restrictions continues à la liberté d'expression et aux activités politiques pacifiques. Les 8 et 9 juillet 2014, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a déploré l'absence de dialogue constructif avec le Soudan lors de son examen, en soulignant que des questions soulevées lors de précédents examens, certaines datant de 1997, n'avaient pas été prises en compte.

Les autorités n'ont pas enquêté sur les allégations selon lesquelles les détenus ont été soumis à la torture et à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les médias et les journalistes continuent d'être forcés au silence par la censure systématique et les détentions arbitraires. Dans les zones de conflit du Kordofan du Sud, du Nil Bleu et du Darfour, les forces gouvernementales soudanaises, y compris les «Forces de Soutien Rapide» formées fin 2013 et composées en grande partie des anciennes milices "Janjawids" formellement intégrées dans les forces gouvernementales - et des groupes d'opposition armée ont continué à perpétrer des violations et des atteintes graves aux droits humains dans les trois régions.

En mai et juin 2014, le gouvernement a intensifié les bombardements aériens dans le Kordofan du Sud, en utilisant à la fois des attaques indiscriminées et ciblées sur les civils. Au Darfour, rien qu'en 2014, plus d'un demi-million de personnes ont été déplacées par la reprise de combats, comprenant à la fois des bombardements aériens de zones habitées et des attaques au sol.

La résolution 24/28 du CDH du 27 septembre 2013 a malheureusement démontré l'échec persistant du Conseil à répondre efficacement à la situation au Soudan, se concentrant uniquement sur l'assistance technique. Il est urgent d'assurer une surveillance et une évaluation indépendantes de la situation des droits humains dans le pays, les forces gouvernementales continuant de commettre des violations graves et incontrôlées des droits de l'homme, non seulement dans les zones de conflit dans les Etats à travers le Soudan, mais également dans la capitale du pays. Les exactions commises incluent des exécutions extrajudiciaires, arrestations et détentions arbitraires prolongées sans procès, torture et mauvais traitements, et répression des droits à la liberté d'expression et d'assemblée.

Au vu de la gravité de la situation des droits humains au Soudan, nous exhortons votre délégation à faire en sorte que le Conseil des droits de l'homme aborde cette situation d'une manière qui corresponde à sa gravité en adoptant une résolution lors de sa 27^e session qui:

- Condamne l'usage excessif de la force, ayant entraîné la mort de dizaines de manifestants, ainsi que l'impunité persistante couvrant les forces de sécurité dans le cadre de ces meurtres; condamne les restrictions permanentes à l'égard des médias, des défenseurs des droits humains, des droits à la liberté d'association et de réunion pacifique; et exhorte le gouvernement du Soudan à achever et à rendre public le résultat de ses enquêtes sur les meurtres et les blessures de manifestants qui ont eu lieu en septembre et octobre 2013, à enquêter sur d'autres allégations de violations des droits humains et d'abus pendant les manifestations, et à tenir pour responsables les auteurs de ces actes;
- Appelle à la libération des personnes qui ont été détenues arbitrairement par les services de sécurité nationale et du renseignement pour leurs opinions politiques réelles ou perçues et appelle le gouvernement du Soudan de mener des enquêtes impartiales et rapides sur toutes les allégations de torture et de mauvais traitements; appelle à la réforme de la loi répressive de

sécurité nationale du Soudan de 2010 afin de la mettre en conformité avec les normes internationales; appelle à l'abrogation des dispositions des lois de sécurité du Soudan qui accordent l'immunité aux fonctionnaires corrompus du gouvernement;

- Condamne dans les termes les plus fermes les violations des droits humains et du droit international humanitaire dans les Etats du Darfour, du Kordofan du Sud, et du Nil Bleu, y compris les bombardements aériens aveugles et ciblés de zones civiles et d'autres attaques aveugles contre des civils par les forces gouvernementales et les milices alliées;
- Exhorte le gouvernement du Soudan à autoriser un accès sans entrave par l'Opération hybride Union Africaine et des Nations unies au Darfour (MINUAD) et les agences humanitaires et les ONG à toutes les régions du Darfour, à faciliter l'accès sans entrave des organisations humanitaires, des observateurs des droits humains et des ONG à toutes les régions du Kordofan du Sud et du Nil Bleu;
- Mette en place une enquête indépendante sur les violations des droits humains et du droit humanitaire commises dans les Etats du Kordofan du Sud et du Nil Bleu depuis que le conflit armé a éclaté en 2011;
- Renforce le mandat de la procédure spéciale sur le Soudan en établissant un Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Soudan sous le point 4, ayant pour mandat de surveiller et de rendre publiquement compte des violations des droits humains et du droit international humanitaire dans toutes les régions du Soudan, et mandater le rapporteur spécial à présenter ses rapports au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale.

Veillez trouver ci-joint en Annexe une note d'information détaillée sur la situation des droits humains au Soudan depuis l'adoption de la précédente résolution du Conseil des droits de l'homme sur le Soudan en septembre 2013. Ainsi que nous l'avons mentionné ci-dessus, nous demandons à votre délégation de jouer un rôle de premier plan afin de s'assurer que le Conseil des droits de l'homme cesse de négliger les nombreuses victimes de violations des droits humains au Soudan.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces questions très urgentes.

Nous vous prions d'agréer, votre Excellence, l'expression de notre très haute considération.

- Action pour les Droits Humains et l'Amitié
- African Centre for Justice and Peace Studies (ACJPS)
- Amnesty International
- Arry Organisation for Human Rights and Development
- CIVICUS: World Alliance for Citizen Participation
- Commission Internationale des Juristes (ICJ)
- Community Empowerment for Progress Organisation (CEPO)
- Conectas Direitos Humanos
- Darfur Bar Association

- Darfur Relief and Documentation Centre (DRDC)
- East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project
- Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)
- Gambian Union for Forced Migrants (GUFM)
- Human Rights and Development Organization (HUDO)
- Human Rights Concern - Eritrea
- Human Rights Watch
- International Center for Policy and Conflict
- Journalists for Human Rights (JHR) Sudan
- Réseau Ouest Africain des Défenseurs des Droits de l'Homme (ROADDH)
- South Sudan Human Rights Defenders Network (SSHRDN)
- Sudan Consortium
- Sudan Democracy First Group
- Sudan Social Development Organization (UK)
- Union des Ressortissants Rwandais au Sénégal (URRS)
- Waging Peace
- West African Refugees and Internally Displaced Persons Network (WARIPNET)

Annexe: Situation des droits humains au Soudan depuis septembre 2013

Utilisation excessive de la force dans le contexte des manifestations

À la fin de septembre 2013, les forces de sécurité gouvernementales ont tiré des gaz lacrymogènes, des balles en caoutchouc et des balles réelles sur les manifestants, en utilisant une force excessive lors de manifestations de masse parfois violentes qui ont éclaté après l'introduction de mesures d'austérité. Des groupes Soudanais des droits humains ont signalé que plus de 175 personnes, la plupart des adolescents ou des jeunes dans la vingtaine, ont été tués par les forces de sécurité du gouvernement pendant les manifestations.² Les forces gouvernementales ont également tiré et tué au moins sept personnes, dont deux enfants à Nyala, au Darfour Sud, au cours de manifestations de septembre sur l'assassinat par la milice d'un éminent homme d'affaires.

Près d'un an après les faits, le gouvernement soudanais n'a pas encore enquêté ou demandé des comptes aux responsables de ces meurtres et autres violations connexes, en dépit des promesses pour enquêter sur ces allégations et la création déclarée de trois commissions d'enquête. A la place, le gouvernement a contesté les chiffres des victimes et a nié que les forces de sécurité soient responsables. Les seules conclusions rendues publiques étaient axées uniquement sur les dommages qui auraient été causés par des manifestants, et a omis de refléter toute enquête sur les décès de manifestants et les détentions illégales présumées, de mauvais traitements et de torture.³

Les forces de police et de sécurité nationale soudanaises, rejoints par des hommes armés en civil, ont utilisé une force excessive et meurtrière à l'Université de Khartoum pour disperser les étudiants Darfouris pour protester contre les récentes attaques contre des civils au Darfour, tuant un des manifestants, Ali Idris Musa Abaker, et en blessant plusieurs autres en mars 2014.⁴

Détention arbitraire, les mauvais traitements et la torture

Les autorités gouvernementales ont continué à cibler les défenseurs des droits humains, des manifestations d'étudiants, des journalistes, des opposants politiques, et d'autres individus ayant des liens réels ou perçus avec des mouvements rebelles à travers le Soudan, utilisant la détention arbitraire, les mauvais traitements et la torture.

Les Services Nationaux des Renseignements et de Sécurité (NISS) au Soudan conservent de larges pouvoirs d'arrestation et de détention, de recherche et de saisie. Ces pouvoirs sont couramment utilisés pour cibler les opposants politiques de détention prolongée sans inculpation. Le National Security Act de 2010 autorise la détention allant jusqu'à quatre mois et demi sans inculpation ni contrôle judiciaire. Le NISS nie

² Le Centre Africain d'Etudes sur la Justice et la Paix (ACJPS) a documenté 185 décès, et vérifié les noms de 144 victimes. Voir, ACJPS and REDRESS, 'Sudan's Human Rights Crisis', Submission to the UN Human Rights Committee ahead of its Examination of Sudan's Fourth Periodic Report under the International Covenant on Civil and Political Rights, Juin 2014.

³ Human Rights Watch, "'We Stood, They Opened Fire' Killings and Arrests by Sudan's Security Forces During the September Protests," avril 2014.

⁴ ACJPS, 'One person dead and 7 critically injured after Sudanese forces open fire on University of Khartoum students', 12 March 2014. Amnesty International, Sudan: Student shot dead and more than 100 arrested at Khartoum protest, 11 March 2014, <http://www.amnesty.org/en/news/sudan-student-shot-dead-and-more-100-arrested-khartoum-protest-2014-03-11> (consulté le 17 juillet 2014)

systématiquement aux détenus l'accès à leurs avocats ou des visites de la famille, et soumet les détenus à des mauvais traitements et de torture. Malgré de nombreux cas documentés par les organisations de défense des droits humains, il n'y a toujours eu aucune de poursuites connus des agents du NISS pour torture ou autres mauvais traitements.

Beaucoup de cas ont été rapportés au cours de la dernière année concernant la répression sévère du gouvernement sur des manifestants à Khartoum en Septembre et Octobre 2013. Les forces de sécurité ont détenu au moins 800 manifestants, membres et militants des partis d'opposition, arrêtant nombre d'entre eux à leurs domiciles. Beaucoup des personnes arrêtées ont été libérées après quelques jours, souvent à la suite de procès sommaires menant à des peines de flagellation ou des amendes, mais d'autres ont été détenus pendant des semaines ou des mois sans inculpation ni accès à leurs familles ou à des avocats.

Le 6 avril 2014, le Président el-Béchir a affirmé qu'il allait libérer tous les « détenus politiques » et assouplir les restrictions sur les partis d'opposition et les médias. Cependant, quelques jours après, le 15 Avril, el-Béchir a publié l'arrêté n° 158, qui interdit aux partis politiques d'organiser des réunions dans leurs propres locaux sans autorisation et exige une autorisation pour des réunions publiques 48 heures à l'avance. Le 1^{er} mai, le Conseil Soudanais des Affaires des Partis Politiques a annoncé que la demande du Parti républicain soudanais à s'enregistrer comme parti politique avait été rejetée parce que, entre autres choses, l'idéologie politique du Parti était en contradiction avec la disposition constitutionnelle que le droit soudanais devrait être fondée sur la charia (loi islamique).⁵

Bien qu'un certain nombre de prisonniers politiques ont été libérés dans les jours suivant l'engagement du président el-Béchir de les libérer en avril 2014, d'autres ont par la suite été arrêtés. Trois étudiants, arrêtés le 12 mai, pour avoir participé à des campagnes pour protester contre l'assassinat de Ali Abaker Musa Idris par les forces de sécurité gouvernementales à l'Université de Khartoum en Mars 2014, sont restés sous la détention du NISS sans inculpation pour leurs opinions politiques réelles ou perçues pour près de deux mois. Deux des hommes ont montré des signes de coups quand ils ont été accordés de brèves visites en Juin.⁶

En mai les autorités ont arrêté Sadiq al-Mahdi, chef de l'opposition du parti Umma, pour avoir critiqué les Forces de Soutien Rapides, avant de le libérer après un mois. Le NISS et la police ont également arrêté plusieurs membres du Parti du Congrès soudanais pour les mêmes critiques.

Les organisations soudanaises ont documenté des cas supplémentaires de la détention prolongée sans inculpation de militants en raison de leurs opinions politiques, réelles ou perçues. Certains ont été en détention pendant plus de cinq mois. Dr Noreen Sidig Ali Abdalla, un professeur d'université, a été détenu sans inculpation par le NISS à El Obeid, le Kordofan du Nord, depuis le 16 Janvier, bien au-delà de la période légale de quatre mois et demi permises par le National Security Act de 2010.⁷

Restrictions à la liberté d'expression et d'association

Le Soudan a suivi une pratique bien documentée de restriction de la liberté des médias par la censure directe et indirecte, l'utilisation de liste noire et / ou de poursuite à l'égard des journalistes et rédacteurs en chef, ou en ordonnant aux éditeurs de respecter des «lignes rouges» sur les questions fixées par le gouvernement.

⁵ ACJPS, 'Sudan: guarantee safety of detainees', 19 juin 2014.

⁶ Communiqué conjoint, ACJPS, AI, FIDH, HRW, REDRESS, Sudan: End Arbitrary Detention of Activists, 25 juin 2014, <http://www.hrw.org/news/2014/06/25/sudan-end-arbitrary-detention-activists>

⁷ Ibid.

En septembre 2013, les autorités ont resserré les restrictions imposées aux médias pour empêcher la couverture des manifestations. Des responsables de la sécurité nationale ont chargé les éditeurs de journaux de ne pas publier des articles liés à des manifestations, ont confisqué les éditions de trois journaux, convoqué plusieurs journalistes pour les interroger, bloqué la réception de chaînes de télévision internationales, et l'accès à l'Internet pour une journée. La plupart des journaux et les chaînes de télévision ont repris leurs activités, mais restent sous étroite surveillance.

Plus de quinze journaux ont été soumis à la censure post-impression, y compris la confiscation des éditions imprimées par le NISS entre janvier et mars 2014, certains plusieurs fois. La répression a sévèrement restreint la disponibilité d'une information indépendante au Soudan et à la répression de matériel jugé par le NISS comme étant critique à l'égard du Parti du congrès national (NCP).⁸

De même, les autorités soudanaises ont systématiquement ciblé, harcelé, intimidé, et dissous les organisations de la société civile. Au cours des dernières années, le NISS a semblé cibler plusieurs groupes qui ont reçu des fonds étrangers, en plus de ceux qui travaillent sur les droits humains et la responsabilité pour les atrocités commises dans les zones de conflit.

En décembre 2012, les agents de sécurité ont contraint trois groupes de la société civile et un forum littéraire à cesser leurs activités, et ont convoqué les dirigeants d'autres groupes pour interrogatoire. Les autorités ont interdit aux groupes de s'enregistrer légalement et ont refusé d'autoriser ou ont annulé les activités publiques de plusieurs associations à travers le Soudan. Au début de 2013 les autorités ont également fermé des groupes chrétiens et Nubiens, arrêté du personnel et confisqué des biens. Des dirigeants de l'Église ont été interrogés sur les sources de financement, et le gouvernement a déporté, ou forcé plus de 170 membres d'églises étrangères à quitter le Soudan.

Ces derniers mois, les autorités ont empêché les différents groupes de tenir des événements sur le processus de constitution de décision, les droits des femmes, et d'autres sujets d'intérêt public. En Juin 2014, les autorités ont ordonné la fermeture de Salmaah Center, une organisation de défense des droits des femmes à Khartoum.

Liberté de religion

Conformément à l'article 126 du code pénal du Soudan, un musulman qui renonce à l'islam est coupable d'apostasie, punissable de mort à moins qu'il ou elle se rétracte dans les trois jours. La disposition contrevient à la liberté fondamentale de la protection de la religion dans la Constitution du Soudan ainsi que l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Le 15 mai 2014, un juge de Khartoum a condamné à mort une femme enceinte de 27 ans, Meriam Yahya Ibrahim, pour le crime d'apostasie, et à 100 coups de fouet pour «adultère» basé sur le refus du tribunal de reconnaître son mariage à un chrétien.⁹

Ces condamnations et peines sévères sont contraires au droit international et soudanais et entraîne la poursuite de la discrimination au Soudan contre les minorités religieuses et les femmes. Meriam a donné naissance dans sa cellule de prison, enchaînée, avant que ses condamnations soient annulées en appel à la

⁸ ACJPS, 'Sudan Human Rights Monitor', n° 25.

⁹ Amnesty International, "Sudan: 'Abhorrent' death sentence for woman on grounds of her religion", 15 mai 2014, <http://www.amnesty.org/en/for-media/press-releases/sudan-abhorrent-death-sentence-woman-grounds-her-religion-2014-05-15-1> (consulté le 17 juillet 2014)

suite de protestations internationales. Bien qu'elle a été libérée, elle n'a pas été en mesure de quitter le Soudan avec son mari et ses enfants en raison de nouvelles accusations portées contre elle concernant ses documents de voyage contestés émis par le Soudan du Sud.

Darfour

Une hausse récente du nombre d'attaques menées par le gouvernement contre des villages a été documentée. À la fin février et début mars 2014, la force gouvernementale nouvellement formée, les Forces de Soutien Rapide (RSF), qui avait déjà été déployée contre les rebelles de la Force Révolutionnaire du Soudan dans le Kordofan du Nord, a attaqué des dizaines de villages des ethnies Fur et Zaghawa au Darfour Sud.

Les attaques, venant après que les forces rebelles ont fui la région, semblent viser des civils, et ont forcé des dizaines de milliers de personnes à fuir leurs foyers. Des avions du gouvernement ont bombardé la région, suivis par des attaques au sol d'un grand nombre de troupes en véhicules tout-terrain et sur des chevaux et des chameaux.¹⁰ Selon des témoins, ces forces gouvernementales ont détruit des puits utilisés pour l'eau, ont volé les animaux, et incendié des maisons. Depuis lors, les forces gouvernementales ont continué de bombarder et d'attaquer des zones peuplées dans l'est du Jebel Mara et dans le nord du Darfour.

La violence communautaire a également augmenté au Darfour dans les deux dernières années, en particulier entre les groupes de bergers arabes. Les forces gouvernementales soudanaises ont été réticentes ou incapables de protéger les civils et, dans certains cas, ont même participé à des attaques contre des civils.¹¹ En avril 2013, Ali Kosheib, un chef de milice connue qui est recherché par la Cour pénale internationale (CPI) pour crimes présumés au Darfour, a participé à des attaques à grande échelle sur les villages ethniques Salamat dans le centre du Darfour, avant d'être grièvement blessé en mai. Les combats entre les groupes ont continué en 2014.

Le Soudan continue de refuser l'accès aux forces de maintien de la paix de l'Union africaine et des Nations Unies Mission au Darfour (MINUAD) aux zones du Darfour touchées par le conflit. L'insécurité a également miné le travail de la MINUAD, avec des attaques régulières d'assaillants armés tuant des dizaines de soldats de la paix, depuis la création de la mission. L'accès des agences humanitaires dans toutes les zones en conflit demeure très limité. La fourniture d'une assistance humanitaire aux populations dans le besoin a également été entravée lorsque les autorités soudanaises ont suspendu les opérations du Comité International de la Croix-Rouge, le 1er février 2014. Le CICR a publié une déclaration le 19 mai 2014 déplorant la suspension de ses activités pour plus de trois mois comme ayant "des conséquences graves pour la population soudanaise dans les zones touchées par le conflit armé."¹²

Kordofan du Sud, Kordofan du Nord and Nil Bleu

Depuis le conflit a éclaté en 2011, les forces gouvernementales soudanaises continuent d'affronter le Front Révolutionnaire du Soudan (SRF), une coalition rebelle formée par l'Armée de Libération-Nord du Soudan (APLS-Nord) et les groupes rebelles du Darfour. En avril 2013, les combats se sont étendus au Kordofan du

¹⁰ Human Rights Watch, "Renewed Attacks on Civilians in Darfur," 21 mars 2014, <http://www.hrw.org/news/2014/03/21/sudan-renewed-attacks-civilians-darfur> (consulté le 17 juillet 2014).

¹¹ Amnesty International, 'We can't endure any more': The impact of inter-communal violence on civilians in Central Darfur, 14 mars 2014, <http://www.amnesty.org/en/library/info/AFR54/002/2014/en> (consulté le 17 juillet 2014)

¹² ICRC, "Sudan: Continued suspension of activities has severe humanitarian impact", 19 mai 2014.

Nord, menant au déplacement de dizaines de milliers de personnes. Les combats ont été marqués par de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire, y compris les bombardements aériens aveugles qui ont tué et mutilé des centaines de civils, détruit des écoles, des cliniques et d'autres bâtiments civils, et instillé la peur dans la population civile.

En décembre et janvier 2014, le gouvernement soudanais a déployé les Forces de Soutien Rapide dans le Kordofan du Sud. Après les affrontements, les troupes gouvernementales ont été retirées vers le Kordofan du Nord, au sud d'El Obeid, la capitale de cet Etat. Il y a eu de nombreux rapports de pillages, d'attaques armées et de violence sexuelle contre des civils dans les villes voisines après leur déplacement. En mai et Juin 2014, les bombardements aériens au Kordofan du Sud ont été intensifié avec des centaines de bombes larguées sur des zones civiles, y compris dans l'enceinte d'un hôpital et les installations des organismes d'aide dans les Monts Nouba.¹³

La traite et de la déportation de réfugiés érythréens

Des milliers d'Erythréens, qui ont fui au Soudan depuis les années 1960 et vivent dans des camps de réfugiés, ont payé des passeurs soudanais et égyptiens pour les aider à voyager de l'est du Soudan en Israël via l'Egypte. Depuis 2010, les trafiquants soudanais ont abusé et torturé des réfugiés érythréens, y compris par l'utilisation du viol, les mutilations et les brûlures, pour obtenir une rançon. La police soudanaise et les militaires soudanais ont également livré des réfugiés Érythréens directement à des trafiquants qui les ont ensuite maltraités.¹⁴

Le 1er mai 2014, les autorités soudanaises dans l'est du Soudan ont remis 30 Erythréens aux forces de sécurité érythréennes.¹⁵ Six membres du groupe étaient des réfugiés enregistrés. Les forces de sécurité soudanaises avaient arrêté le groupe au début de février, près de la frontière libyenne et les avaient détenus pendant trois mois sans inculpation et sans accès au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

* * *

¹³ Amnesty International, "Sudan: Civilians under attack in Southern Kordofan", 25 juin 2014, <http://www.amnesty.org/en/library/info/AFR54/011/2014/en> (consulté le 17 juillet 2014).

¹⁴ Human Rights Watch, "I Wanted to Lie Down and Die": Trafficking and Torture of Eritreans in Sudan and Egypt, 11 février 2014, <http://www.hrw.org/node/122899>

¹⁵ Human Rights Watch, "Sudan: Stop Deporting Eritreans: 30 Forced Back to Eritrea, Including 6 Registered Refugees", 8 mai 2014, <http://www.hrw.org/news/2014/05/08/sudan-stop-deporting-eritreans>